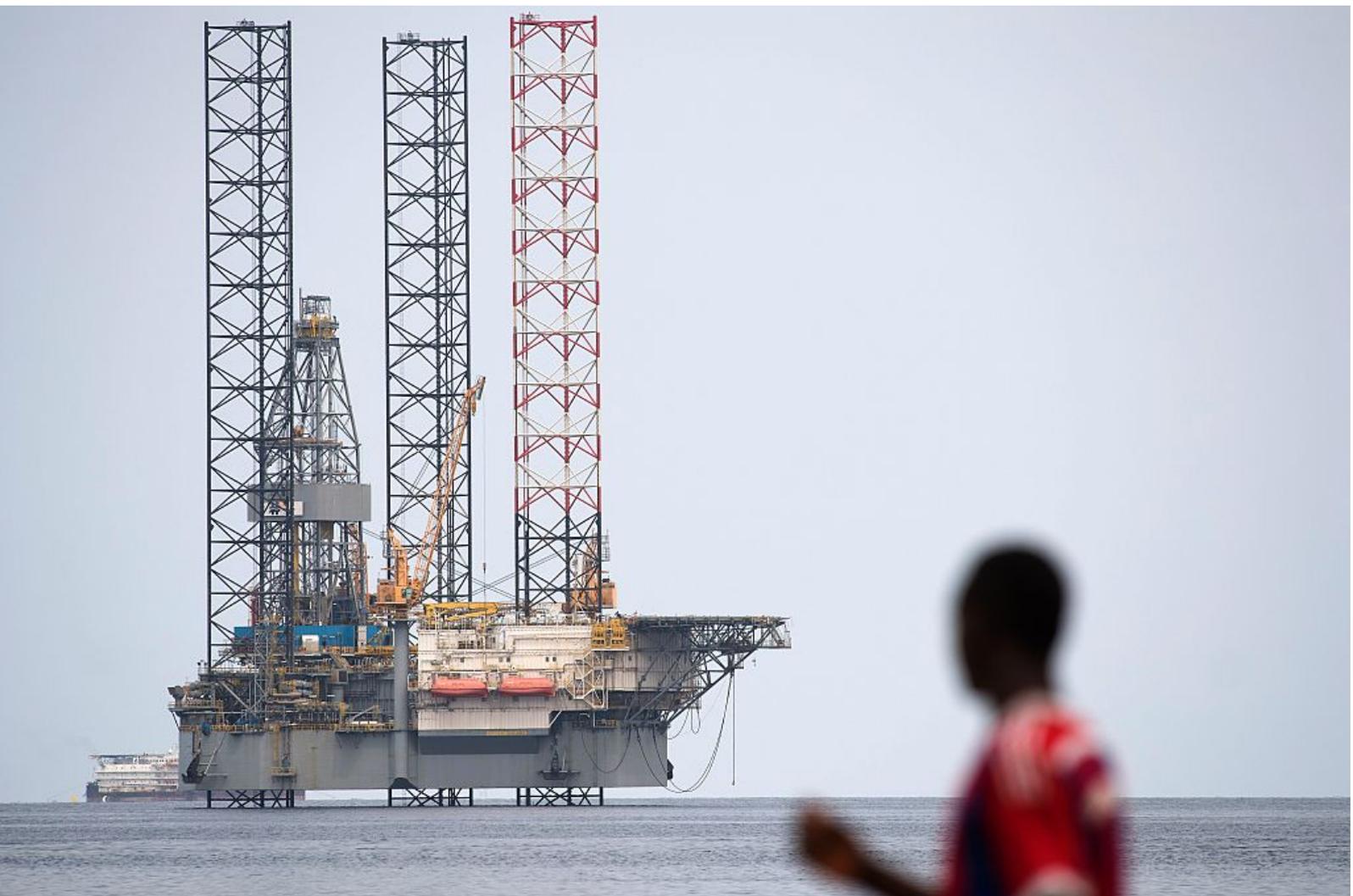


CAISSE SIPHONNÉE : OÙ EST PASSÉ L'ARGENT DU PÉTROLE CONGOLAIS?

27 JANVIER 2020



Justin Tallis/AFP via Getty Images

CAISSE SIPHONNÉE: OÙ EST PASSÉ L'ARGENT DU PÉTROLE CONGOLAIS?

La République du Congo, troisième plus gros producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne, et l'une des kleptocraties les plus durables du monde, est au bord de la faillite. En juillet 2019, le pays recevait plusieurs millions de dollars du FMI dans le cadre de son quatrième plan de sauvetage. Au cœur de cette économie chancelante et pétro-dépendante se trouve la société pétrolière nationale SNPC, véritable boîte noire en proie à des scandales de corruption depuis sa constitution en 1998.

Sous la pression du FMI, certains comptes et contrats pétroliers jusque-là dissimulés ont enfin été dévoilés au grand jour. Notre analyse exclusive de ces documents permet de mieux comprendre pourquoi le Congo perçoit d'aussi maigres revenus pétroliers. Nous divulguons d'apparentes pratiques commerciales abusives utilisées par les compagnies pétrolières étrangères et des millions de dollars de fonds manquants.

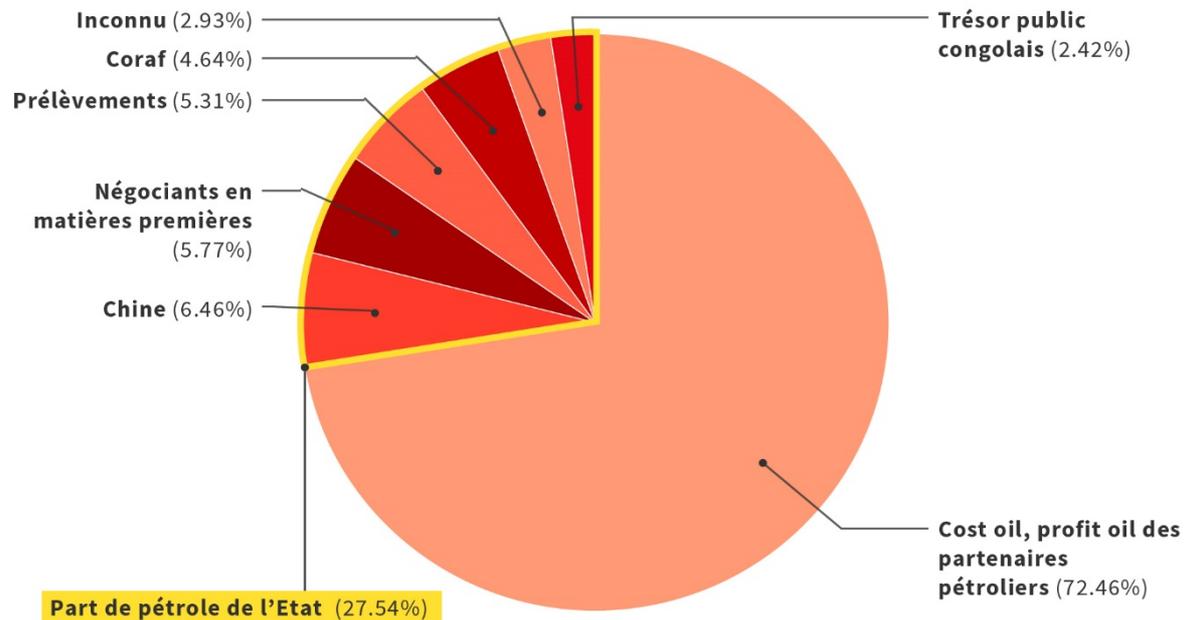
La Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) est la plus grosse entreprise d'Etat du Congo, ainsi qu'un des principaux piliers de l'économie de ce petit pays d'Afrique centrale. Avec un bilan représentant près de 50 % du PIB du Congo, sa solvabilité relève de l'intérêt national. Néanmoins, sa santé financière n'est pas au beau fixe.

Les mauvais résultats de l'entreprise se traduisent par de maigres revenus pétroliers pour l'Etat. Les dividendes qui lui sont reversés en tant qu'unique actionnaire de la SNPC sont invariablement faibles, voire nuls, d'après les comptes de la SNPC et les rapports de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE). Vingt et un pour cent de la part de production pétrolière de l'Etat en 2017 ont servi à rembourser les onéreux emprunts souscrits par la SNPC auprès de négociants en matières premières, selon l'ITIE.¹ De façon générale, le Trésor public congolais a perçu l'équivalent en dollars de moins de 3 % de la production

totale de pétrole et de gaz en 2017 (voir diagramme 1).

La SNPC a à peine atteint le seuil de rentabilité sur la période comprise entre 2012 et 2018, les années pour lesquelles ses comptes sont publics (voir diagramme 2). Malgré des ventes à hauteur de 5,7 milliards de dollars au cours de cette période, l'entreprise n'a tiré que 123 millions de dollars de bénéfices, et a contracté 741 millions de dollars de dettes uniquement auprès d'entreprises pétrolières étrangères, parmi lesquelles Total, Eni et Chevron.² En 2018, l'entreprise était en grande partie financée grâce à des capitaux empruntés (elle avait donc plus de dettes que de capitaux propres, un signe de risque financier), plus encore que d'autres sociétés pétrolières nationales telles que Sonangol en Angola, Petronas en Malaisie ou Socar en Azerbaïdjan (voir diagramme 3).³

DIAG. 1 : RÉPARTITION DU PÉTROLE CONGOLAIS EN 2017



« Prélèvements » désigne la part du pétrole de l'Etat utilisée pour rembourser a) Eni Congo pour ses investissements et coûts d'exploitation liés à la Centrale Électrique du Congo (CEC) (87% des prélèvements) et b) Total E&P Congo par rapport au royalty RMP (redevance minière proportionnelle) des permis de Nkossa et Nsoko et au portage de Yanga et Sendji (13% des prélèvements). « Coraf » est la raffinerie congolaise. « Chine » désigne la part de pétrole de l'Etat versée sur un compte-séquestre comme garantie des projets d'infrastructures de la Chine. « Négociants en matières premières » désigne la part de pétrole de l'Etat utilisée pour rembourser les emprunts souscrits auprès des traders Glencore, Trafigura et Orion Oil. Le brut de l'Etat en stock pourrait constituer au moins une partie de la catégorie "Inconnu".

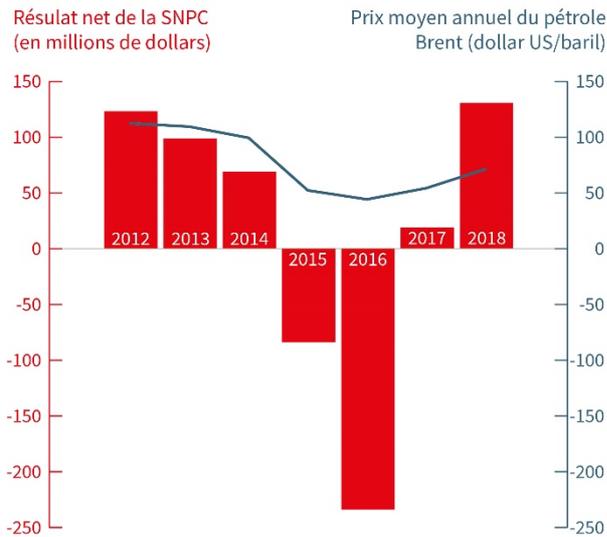
Source: ITIE République du Congo, 2017

Sur le long-terme, le passif de la SNPC pourrait devenir celui de l'Etat, et entraîner des conséquences désastreuses. Le Congo est déjà surendetté, ce qui signifie que le pays ne peut plus rembourser ses dettes conformément aux conditions et au calendrier prédéfinis. Entre 2015 et 2018, en pleine crise nationale de la dette, les dépenses publiques ont chuté de plus de 50 %, selon **une étude récente**. **Des milliers de retraités congolais ne touchent plus leur pension depuis des années, certains hôpitaux manquent continuellement de moyens**. Le pays a l'une des sociétés les plus inégales du monde. Avec un président qui dépense **des centaines de milliers de dollars de fonds publics détournés pour des**

chaussures en crocodile, et des millions supplémentaires en vêtements chics et résidences de luxe, ce sont les plus pauvres qui pâtissent les difficultés économiques.

La SNPC est en proie à la mauvaise gestion et aux scandales de corruption depuis sa constitution en 1998. Entre 2009 et 2018, Denis-Christel Sassou Nguesso, l'un des fils du Président congolais, était un directeur général de l'entreprise. En 2005, un tribunal britannique a mis au jour son implication aux côtés de Denis Gokana, alors chef de la SNPC, dans une série de transactions fictives (« sham transactions ») visant à vendre des cargaisons de pétrole en deçà de leur valeur marchande en vue d'un profit personnel, et à se soustraire aux réclamations des

DIAG. 2 : LES RÉSULTATS NETS DE LA SNPC ET LA CHUTE DES COURS DU PÉTROLE



Sources: comptes annuels de la SNPC, 2012-2018; www.statista.com

créanciers du Congo. Plus récemment, Denis-Christel Sassou Nguesso et sa sœur Claudia auraient blanchi jusqu'à 70 millions de dollars de fonds publics détournés, [Global Witness a révélé](#).

Dans ce contexte, notre analyse soulève de sérieuses questions sur la destination des revenus pétroliers congolais. Nous y brossons un tableau de la mauvaise gestion, en l'occurrence celle d'un secteur pétrolier tout acquis à la cause des compagnies pétrolières étrangères – particulièrement Total, Chevron et Eni. Nous dévoilons également plusieurs signaux d'alerte flagrants de corruption sous la forme d'incohérences et de millions de dollars de fonds manquants.

De manière générale, notre enquête offre un éclairage unique sur les rouages internes d'une société pétrolière nationale, entreprises généralement peu transparentes qui contrôlent une énorme 90 % de réserves mondiales connues. Elle aborde également les contrôles menés par le FMI dans un pays auquel il a octroyé de [nombreux renflouements en dépit de multiples promesses non tenues](#).

Les conclusions de notre enquête permettent de mieux comprendre les flux financiers et pétroliers dans l'une des kleptocraties les plus durables du monde, dirigée par le Président Sassou Nguesso depuis la majeure partie des quarante dernières années. Nous y décrivons un gouvernement responsable de la mauvaise gestion de la première source de richesse nationale, tout en hypothéquant les restes de cette ressource limitée au détriment des générations futures. Tous ces éléments justifient un examen approfondi, particulièrement de la part du FMI, qui s'apprête à accorder au Congo une nouvelle tranche d'un plan de sauvetage chiffré à près d'un demi-milliard de dollars.

LE PASSIF DE LA SNPC

Les sociétés pétrolières internationales escroquent-elles le Congo ?

En décembre 2018, la SNPC devait un total de 2,41 milliards de dollars à ses partenaires pétroliers, dont Total Exploration & Production Congo, Chevron et Eni Congo, selon ses comptes vérifiés (voir tableau 1). Cette somme correspond à pas moins de 21 % du PIB congolais et à plus du double du chiffre d'affaire de l'entreprise d'Etat cette année-là. C'est aussi une forte augmentation par rapport au 1,81 milliard de dollars de passif enregistré en 2010. C'est considéré comme un passif circulant, c'est-à-dire une obligation financière normalement recouvrable sous douze mois.

Selon les informations disponibles, ce passif représente des investissements réalisés par des sociétés pétrolières internationales pour le compte de la SNPC dans le cadre de leurs permis pétroliers communs. La loi congolaise prévoit que les partenaires

DIAG. 3 : RATIOS D'ENDETTEMENT DE SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES NATIONALES, 2018



Source: Comptes annuels de la SNPC, de SOCAR, de Sonangol et de Petronas, 2018

partagent les coûts d'exploration et d'exploitation pétrolières au prorata de leur intérêt respectif, mais pourraient être demandé à avancer, ou « porter », la part de l'Etat (détenue par la SNPC), remboursable plus tard, normalement en pétrole. Selon ce scénario, l'opérateur cumule les coûts conformément au budget convenu puis facture périodiquement ses partenaires.

Les partenaires, dont l'Etat, ont généralement le droit de vérifier ces coûts, et ceci est important à plusieurs égards. Tout d'abord, ces coûts deviennent un passif sur les comptes de la SNPC et occasionnent des intérêts chiffrés en millions de dollars. Pour la SNPC, cela s'est traduit par 103 millions de dollars en 2018, soit près de 80 % de ses résultats annuels net. Ces dépenses se répercutent également sur les revenus pétroliers collectés par l'Etat sous forme de taxes et vente de pétrole. Selon le modèle congolais, les coûts sont d'abord déduits jusqu'à un certain plafond (*cost stop*) puis ce qui reste est divisée entre les partenaires (*profit oil*). Plus les coûts sont élevés, plus la durée du remboursement en pétrole qui, en d'autres circonstances, serait une source de revenus pour l'Etat. Les entreprises peuvent également chercher à réduire leur fiscalité en déduisant certains coûts inéligibles ou exagérés, souvent versés à des parties associées.

Il semblerait toutefois que l'Etat n'exerce pas systématiquement ses droits d'audit ; et lorsqu'il le fait, les entreprises ne se montrent pas toujours coopératives. Le dernier audit des coûts pétroliers publié et mandaté par le gouvernement congolais remonte à 2004-2005. Il en ressort que les sociétés pétrolières, dont Total et Eni, avaient surestimé leurs coûts à hauteur de 127 millions de dollars.

Notre étude des contrats de partage de production au Congo révèle que les géants pétroliers peuvent recouvrer une large palette de « coûts pétroliers », dont les salaires et les cotisations de retraite de leurs employés, leurs frais médicaux, de transports, communication, logement, ou encore les frais de scolarité de leurs enfants. Il semble effectivement que les représentants de l'Etat aient consenti à subventionner les frais généraux de certaines des plus grosses sociétés pétrolières du monde.

Elf, le prédécesseur de Total est même parvenu à faire passer son « bonus de signature » de 50 millions de dollars pour le permis Haute Mer comme l'un de ses coûts pétroliers, selon un accord complémentaire à son contrat de partage de production de 1994. Cela signifie qu'il pouvait prétendre au remboursement de ce qui était censé être une commission unique versée à la signature du contrat et une source importante de

TABLEAU 1: DETTES DE LA SNPC AUPRÈS DE SES PARTENAIRES PÉTROLIERS

En millions de dollars

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TEP Congo	623	625	640	761	928	1,140	1,284	1,309	1,231
Eni Congo	554	606	665	755	174	229	263	291	296
Chevron	530	534	549	484	613	707	784	799	753
Murphy (Azurite)	63	66	67	76	0	0	0	0	0
Sasol	11	0	0	0	0	0	0	0	0
PA Ressources	44	46	47	53	0	0	0	0	0
CMS	11	4	0	1,548	3	6	0	0	0
New Age	0	0	0	0	27	46	55	64	61
Wing Wah	0	0	0	0	0	0	0	40	70
TOTAL (selon comptes de la SNPC)	1,814	1,881	1,968	2,131	1,745	2,128	2,387	2,503	2,410
TOTAL (réel)	1,836	1,881	1,968	3,677	1,745	2,128	2,386	2,503	2,411

Les données proviennent des comptes annuels de la SNPC (« Comptes des partenaires ») pour toutes les années sauf 2017, année pour laquelle les comptes ne présentent pas l'information et la source et donc l'ITIE (« Compte avances »).

Source: Comptes annuels de la SNPC ; ITIE

revenus pétroliers pour l'Etat. Elf a même facturé 5 % d'intérêts au Congo pour ce prétendu « prêt ».

Ces pratiques soulèvent de sérieuses questions sur les intérêts en jeu dans le secteur pétrolier congolais. Les sociétés pétrolières internationales escroquent-elle la République du Congo ? Et pourquoi les responsables de l'Etat et de la SNPC acceptent-ils ces contrats ?

La SNPC et un représentant de Ernst & Young Congo – qui, conjointement avec le Commissariat national aux comptes congolais, valide la vérification des comptes de la SNPC depuis 2012 au minimum – ont refusé de répondre aux questions de Global Witness.

Eni et Chevron ont donné suite à nos sollicitations mais n'ont pas répondu à nos questions. Eni nous a signalé qu'elle ne ferait aucun commentaire au sujet de ses relations commerciales avec les sociétés pétrolières nationales. Chevron a déclaré que l'entreprise agissait conformément à toutes les lois et réglementations applicables au Congo, qu'elle menait ses activités de façon responsable et intègre, et qu'elle compte poursuivre sa collaboration avec le gouvernement afin de développer l'industrie pétrolière et gazière.

Seule Total nous a apporté des réponses détaillées, notamment sur le portage de la SNPC dans le cadre des permis Nkossa et Moho Bilondo (anciennement Haute Mer). Selon l'entreprise, l'intégration dans une facture de toutes les catégories de coûts

liées à un bien ou un service est une pratique commerciale courante. L'entreprise a ajouté que l'Etat et ses partenaires pétroliers mènent des audits pour chaque exercice fiscal, et que les comptes de Total Exploration & Production Congo sont également contrôlés.

S'agissant du remboursement des 50 millions de dollars de bonus de signature de 1994, Total déclare qu'il s'agit « de l'unique cas d'un tel accord pour le recouvrement d'un bonus » et « qu'à [sa] connaissance, aucun accord de conditionnalité de prêt n'était en vigueur avec le FMI à cette époque. » La procédure comptable appliquée à ce bonus a été révisée en 1999, suite à quoi l'entreprise « a rendu tous les bonus non-recouvrables, à moins qu'un accord ait été conclu pour le recouvrement », précise l'entreprise.

Millions de dollars d'Eni passés par pertes et profits ?

En sus de son passif circulant, la SNPC supporte également une dette financière à long-terme d'au moins 905 millions de dollars qu'elle doit rembourser en pétrole ou qui est gagé contre du pétrole. En 2012, cette dette ne s'élevait qu'à 144 millions de dollars, mais représente aujourd'hui près de 8 % du PIB national. Ce type de dette est remboursable dans un délai supérieur à un an.

Près du tiers des dettes financières de la SNPC constituait initialement un passif circulant (à court-terme) dû à Eni. En 2014, l'entreprise d'Etat convertit ce passif en dette financière dans le cadre du renouvellement des permis de Djambala, Foukanda, Kitina et Mwafi (anciens Marine VI et VII) avec le géant pétrolier. Au cours de cette procédure, la SNPC retire les titres à Eni

et perd ses droits au portage, selon ses comptes annuels de 2014. Conséquence, le passif circulant de la SNPC de 755 millions de dollars est réduit à 581 millions, mais engendre une dette à long-terme de 298 millions de dollars qu'elle devra rembourser en pétrole en 2018, 2023 et 2028 (le recouvrement prévu pour 2018 a été repoussé, selon les comptes de la SNPC de 2018). Quant aux 283 millions de dollars restant, le mystère reste entier. Eni pourrait avoir passé cette somme par pertes et profits.

Au cours des renouvellements de permis, les intérêts pétroliers d'Eni ont été dilués et elle a acquis un nouveau partenaire très controversé, AOGC. Cette dernière a été fondée et **serait contrôlée par Denis Gokana**, représentant du Président congolais et ancien chef de la SNPC.

Si Eni, entreprise italienne cotée en bourse, a bien passé 283 millions de dollars par pertes et profits (c'est-à-dire annulé cette somme de la dette) au bénéfice de la SNPC, qu'aurait-elle reçu en contrepartie ? Le Conseil d'administration d'Eni a-t-il été consulté sur cette décision apparemment contraire aux intérêts de ses actionnaires ?

L'absence de justification commerciale pour des accords chiffrés à plusieurs millions de dollars est un signal d'alerte majeur de corruption. Les renouvellements de permis d'Eni en 2014 font l'objet d'une **investigation récente de Global Witness**, ainsi que d'une enquête pour corruption menée par le parquet de Milan sur les activités et partenaires locaux congolais de l'entreprise italienne. Notre analyse des comptes de la SNPC soulève d'autres questions importantes autour de ces accords.

ENCADRÉ 1. LES MILLIONS DE DOLLARS DE FONDS MANQUANTS À LA SNPC

- En 2018, la SNPC a « avancé » près de 3 millions de dollars de frais à ses avocats dans le cadre d'un emprunt arrangé par l'Ecobank, soit « bien plus que quiconque serait prêt à payer », selon un avocat spécialisé en restructuration de la dette. Pourquoi la SNPC emploie-t-elle des avocats aussi onéreux ?
- En 2016 et 2018, 327 millions et 423 millions de dollars, respectivement, n'ont été expliqués dans le passif circulant de l'entreprise d'Etat.* A quelles autres entités la SNPC doit-elle de l'argent (ou du pétrole) et pourquoi ?
- En 2018, des entités non-identifiées devaient 1,18 milliard de dollars à la SNPC. À qui la SNPC a-t-elle prêté cet argent, et pourquoi ? Quelles sont ses chances de recouvrer ces sommes ?
- Fin 2018, la République du Congo devait 1,84 milliard de dollars aux négociants en matières premières Glencore, Trafigura et Orion Oil pour des prêts adossés au pétrole contractés par la SNPC. Toutefois, ces prêts sont intraquables sur les comptes de l'entreprise d'Etat. Comment a été dépensé cet argent ?
- Dividendes :
 - Selon ses états financiers de 2018, la SNPC indique avoir payé 140 millions de dividendes en 2017. Pourtant, dans ses états financiers de 2017, on ne retrouve aucune trace de paiement de dividende. Comment expliquer cet écart de 140 millions sur les dividendes déclarés pour 2017 ?
 - Selon ses états financiers de 2016, la SNPC aurait payé 15,93 millions de dollars de dividendes à l'Etat. Néanmoins, d'après le rapport ITIE de la même année, le Trésor public déclare n'avoir rien perçu. Ces 15,93 millions de dollars ont-ils bien été versés, et si tel est le cas, à qui ? Toujours selon le rapport de l'ITIE, la SNPC aurait déclaré que cette somme était « une constatation comptable, et non pas un versement ».
- En 2014, Eni pourrait avoir passé 283 millions de dollars de passif circulant de la SNPC par pertes et profits. Pourquoi ? Et qu'aurait reçu l'entreprise italienne en contrepartie de cette faveur présumée ?

* En 2018, la SNPC supportait 2,83 milliards de dollars de passif circulant dus à des « créiteurs divers » (page 40 des états financiers de 2018). D'après ce même document, ce chiffre est principalement constitué des « dettes des partenaires pétroliers liées au portage des coûts pétroliers ». Toutefois, cette « dette » de portage ne revient qu'à 2,41 milliards de dollars (voir le tableau « Compte avances partenaires pétroliers » page 62 des comptes 2018) ; 423 millions de dollars demeurent donc injustifiés. On observe un autre écart de 327 millions de dollars dans l'état financier de 2016 de l'entreprise d'Etat – entre le total de 2,38 milliards de dollars renseigné dans le tableau « Evolution des comptes des partenaires » (page 9) et les 2,71 milliards du tableau « Compte d'avance partenaires » (page 43).

LES CRÉANCES DE LA SNPC

À l'analyse de l'actif de son bilan, la santé financière de la SNPC semble empirer, celui-ci révélant 1,3 milliard de dollars de créances qu'elle peine systématiquement à recouvrer.

Sur ces 1,3 milliard, 132 millions de dollars sont liés à d'autres entreprises du groupe SNPC. Ce chiffre a diminué depuis son pic à 202 millions en 2014, bien qu'il ait globalement augmenté de 65 millions de dollars en 2011. Selon son site internet, la SNPC compte cinq filiales, dont Coraf, **la raffinerie de pétrole nationale controversée** qui, comme la SNPC, a été dirigée par Denis-Christel Sassou Nguesso entre 2011 et 2018.

Les 1,18 milliard de dollars restant demeurent dans une large mesure inexpliqués, tout en affichant une augmentation régulière depuis 2011 (123 millions de dollars à l'époque).

Il n'y a rien d'anormal à ce qu'une entreprise soit créancière. Ce qui sort de l'ordinaire, c'est le montant astronomique de cette somme, qui dépasse le chiffre d'affaires annuel de la SNPC. Les comptes de l'entreprise publique font référence à une convention de prêt avec l'Etat, ce qui pourrait expliquer au moins une partie de ces 1,18 milliard de dollars. Au-delà de cet accord, à qui la SNPC a-t-elle prêté de l'argent ? Pourquoi ? Et quelles sont ses chances de recouvrer ces sommes ?

Compte tenu de la longue histoire de détournement de fonds publics par les élites politiques dans le pays et des antécédents de corruption de la SNPC, ces transferts exigent un examen approfondi.

ENDETTEMENT ADOSSÉ AU PÉTROLE : DISPOSONS-NOUS DE TOUTES LES CLÉS DE LA COMPRÉHENSION ?

Avec le recul, les états financiers de la SNPC révèlent que l'entreprise d'Etat s'est en fait engagée à rembourser plus de barils de pétrole que précédemment indiqué.

En décembre 2018, le FMI estimait à 1,84 milliard de dollars la dette liée au préfinancement pétrolier (dus aux négociants Glencore, Trafigura et Orion Oil), et le gouvernement congolais, lui, les estimait à hauteur de 1.061.043 XAF (environ 1,78 milliard de dollars) auprès de négociants non-identifiés.

Notre analyse des états financiers 2018 de la SNPC indique que 3,3 milliard de dollars pourrait être ajoutés aux chiffres déclarés.⁴ Ces 3,3 milliards comprennent 606 millions de dollars empruntés à un consortium de banques représenté par le conglomérat panafricain Ecobank et gagés contre le pétrole.⁵

Au total, la dette publique congolaise pourrait ainsi grimper de 9,5 milliards à près de 13 milliards de dollars, soit un tiers supplémentaire par rapport aux dernières estimations du FMI (voir diagramme 4).

Toujours est-il que nous n'avons peut-être pas un aperçu complet de la situation. Par le passé, la dette du pays était dissimulée. Jusqu'à récemment, même **le gouvernement actuel** et les **conseillers financiers du pays**, sans parler des citoyens congolais, peinaient à déterminer qui devait combien, à qui et selon quelles modalités.

En 2017, le ratio dette/PIB du Congo a augmenté de 33 points supplémentaires du jour au lendemain lorsque le FMI a appris l'existence d'une dette additionnelle souscrite auprès de Glencore et Trafigura. Alors qu'un moratoire sur le remboursement de Glencore et Trafigura aurait été mis en place au cours des négociations pour la restructuration de cette dette, un autre négociant suisse, Mercuria, pourrait avoir remplacé ses compatriotes dans le préfinancement de la SNPC, selon [des articles de presse](#) et trois sources indépendantes.

Les prêts adossés au pétrole accordés par les sociétés pétrolières sont extrêmement risqués en termes de finances publiques et de corruption, comme nous l'avons précédemment détaillé [ici](#), [ici](#) et [là](#).

LES DETTES DE LA SNPC POURRAIENT DEVENIR CELLES DE L'ÉTAT

Si les réserves de pétrole congolais venaient à s'épuiser, ou [si la demande s'amenuisait](#), les dettes de la SNPC pourraient devenir

celles de l'Etat. Ce scénario s'est déjà produit avec la dette contractée par la SNPC auprès de Glencore, Trafigura et Orion Oil, et dont les négociations de restructuration piétinent en janvier 2020.

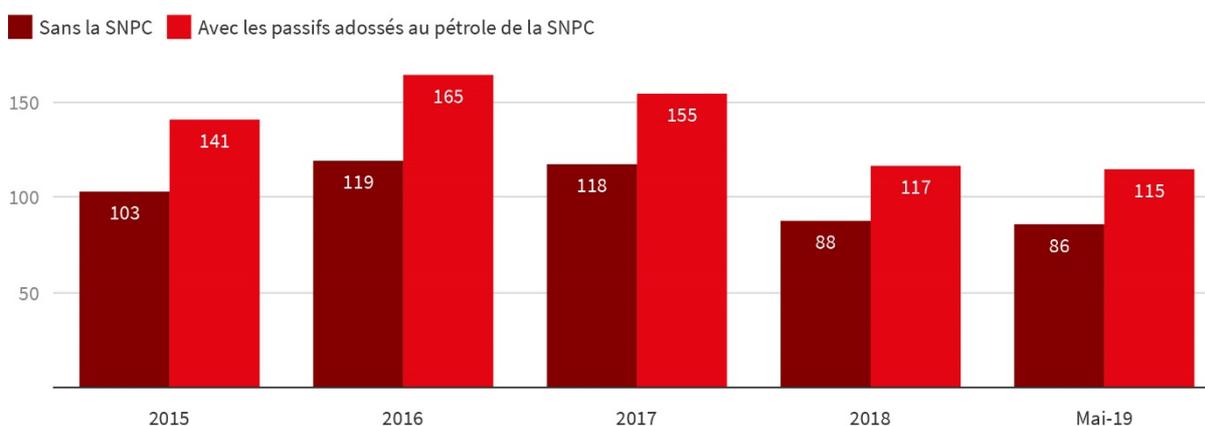
La SNPC n'a peut-être pas reçu de garantie globale explicite de l'Etat, mais en tant qu'entité entièrement publique chargée de gérer les revenus pétroliers nationaux d'une économie pétro-dépendante, elle dispose forcément d'une garantie implicite. Pour le Congo, la SNPC est « *too big to fail* ».

« Le surendettement des entreprises publiques est une préoccupation croissante », explique le FMI dans son dernier [rapport sur la stabilité financière mondiale](#). « Si ces entreprises d'Etat devaient rencontrer des difficultés de financement et nécessiter un soutien souverain, cela pourrait avoir un impact significatif sur la situation budgétaire du gouvernement, en particulier dans les pays fortement endettés. »

Dans certains pays comme l'Angola ou le Sénégal, le FMI intègre la dette des sociétés pétrolières nationales ou d'autres entreprises d'Etat dans les statistiques de la

DIAG. 4 : DETTE PUBLIQUE TOTALE DU CONGO

En pour cent du PIB



Source: FMI, 07.2019 ; Global Witness, 01.2020

dette publique du pays et les analyses qui en résultent. Ce n'est cependant pas le cas au Congo, ce qui indique que nous n'avons peut-être qu'une vision partielle de ses finances publiques.

Le gouvernement congolais et le FMI devraient examiner méticuleusement les dettes de la SNPC lors des prochaines planifications budgétaires, y compris lors d'éventuelles analyses de viabilité de la dette. Le FMI, le comité national de l'ITIE ainsi que les autorités et les citoyens congolais devraient exiger que la SNPC fasse preuve de clarté sur les sommes dues aux sociétés pétrolières internationales, mais aussi sur l'argent qu'elle est censée recouvrer de ses filiales, de l'Etat et d'autres débiteurs non-identifiés, ainsi que sur les millions de dollars manquants. Les responsables congolais devraient réviser et, s'il y a lieu, renégocier tout contrat de

partage de production jugé caduc et inéquitable. Tous les coûts facturés à la SNPC par les sociétés pétrolières internationales devraient également être soumis à un audit public indépendant.

Global Witness salue la publication des comptes et des contrats pétroliers de la SNPC, qui représente une étape importante vers la transparence du secteur. Nous félicitons l'entreprise d'Etat, le gouvernement et le FMI, dont la pression a permis de révéler au grand jour ces documents. Néanmoins, la transparence n'est pas une fin en soi, et ces textes soulèvent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses.

Cet article est une traduction de la version originale en anglais. La version anglaise fait foi.

www.globalwitness.org

¹ Selon l'ITIE (page 12), la part de la production totale de pétrole et de gaz du Congo en 2017 représente l'équivalent de 1,44 milliard de dollars. Vingt et un pourcent de cette somme (302.392.594 dollars) a servi à rembourser des prêts adossés au pétrole accordés par plusieurs négociants en matières premières (page 13). Voir diagramme 1. Les intérêts sur ces prêts représentaient 41 % du montant total versé par le Congo entre janvier et octobre 2019 pour s'acquitter de ces dettes – une preuve du coût élevé de ces prêts. Voir : https://www.finances.gouv.cg/sites/default/files/documents/Situation%20de%20la%20dette%20publique%20%20_31_OCTOBRE_%202019.pdf, consulté le 20.01.2020.

² Notre analyse porte sur la dette indiquée dans les comptes de la SNPC que l'entreprise doit rembourser en barils de pétrole ou qui est gagée sur le pétrole. L'entreprise a d'autres dettes d'un total de 643 millions de dollars sur ses comptes en fin décembre 2018, mais nous n'avons pas exploré celles-ci. Les états financiers vérifiés de l'entreprise de 2012 à 2018 sont publiés sur le site internet du ministère des Finances :

www.finances.gouv.cg/fr/documentation, consulté le 10.01.2020.

³ Afin de comparer différentes sociétés pétrolières nationales entre elles, nous avons calculé leur ratio de capitaux empruntés selon une formule fonds propres/dettes, c'est-à-dire en divisant leur passif total par le total de leurs fonds propres. Cette formule indique qu'en fin 2018, la SNPC présentait un ratio d'endettement de 2.59, contre les résultats suivants : Sonangol, Angola (1.47) ; Petronas, Malaisie (0.5) ; SOCAR, Azerbaïdjan (1.6). Généralement, un ratio d'endettement supérieur à 2 représente un scénario risqué. Nous tirons donc la conclusion que la SNPC est « lourdement financée par des capitaux empruntés » (*highly leveraged*). Voir

www.investopedia.com/terms/l/leverageratio.asp, consulté le 10.01.2020.

⁴ Ce chiffre de 3,3 milliards de dollars comprend : les 2,41 milliards de dollars de passif circulant de la SNPC auprès de ses partenaires pétroliers ; les 299 millions de dollars d'encours de la dette financière due à Eni ; et les 606 millions de dollars

de dettes auprès du consortium bancaire d'Ecobank. Selon nous, ce passif représente autant de futurs gages sur le pétrole, autrement dit, de dettes adossées au pétrole, dans la mesure où elles seront remboursées par le pétrole – en nature, par le biais de l'argent du pétrole, ou en étant gagées contre celui-ci.

⁵ En octobre 2014, la SNPC signe une facilité de crédit sur cinq ans avec le consortium, sur lesquels 770 millions ont été déboursés en mars

2015, selon ses états financiers de 2018. Cette dette a été restructurée en juillet 2018 et est garantie par la production issue principalement de trois permis : Lianzi (en partenariat avec Chevron), Moho Nord (avec Total) et MKB, qu'elle détient intégralement.